



Conditions de participation et règlement de l'Offre Promotionnelle « IBIZA, Offre Parrainage 2010 »

1 – Bénéficiaires :

Parrain : Toute personne régulièrement inscrite à l'Ordre des experts-comptables au 1/12/2009, représentant un cabinet régulièrement inscrit à l'Ordre des experts-comptables au 1/12/2009, cliente de la Plateforme Comptable et Fiscale « e-suite compta » éditée par IBIZA Software

Filleul : Toute personne régulièrement inscrite à l'Ordre des experts-comptables au 01/12/2009, représentant un cabinet régulièrement inscrit à l'Ordre des experts-comptables au 1/12/2009, et qui s'enregistre auprès d'IBIZA Software dans les conditions et les délais impartis précisés ci-après.

2 - Enregistrement et délais :

par inscription en ligne du Parrain et du Filleul en remplissant le formulaire « Bon de Parrainage » (sur www.ibizasoftware.com) et remis à IBIZA software selon les conditions suivantes :

- Offre Parrainage 2010 : par inscription en ligne à IBIZA avant le 31/12/2010

3 – Périmètre - La promotion porte sur :

La gratuité de deux mois de redevance mensuelle, de la Plateforme Comptable et Fiscale IBIZA « e-suite-compta » en Service Logiciel Hébergé (SaaS) ou en Service Logiciel Autonome (voir Conditions Générales de Ventes sur www.ibizasoftware.com), pour le Parrain et pour le Filleul.

La gratuité consentie au Parrain est plafonnée à la valeur de deux mois de redevance du Filleul.

La gratuité consentie au Filleul est plafonnée à la valeur de deux mois de redevance du Parrain.

NB : il est expressément convenu que les prestations complémentaires : installation, ouverture de service, formation école ou sur site, assistance téléphonique, reprises de données, ... sont à commander et seront facturées au tarif en vigueur.

4 – Durées et limites de l'offre :

- les bénéficiaires doivent s'enregistrer pendant la période fixée en 2, au-delà l'offre est caduque.
- les offres ne sont pas cumulatives : chaque bénéficiaire ne peut bénéficier que d'une seule « offre de parrainage » par cabinet régulièrement inscrit à l'Ordre des experts-comptables au 01/12/2009.
- la gratuité est inopérante si le bénéficiaire Filleul n'active pas le traitement effectif de La Plateforme IBIZA dans un délai d'un mois suivant la réception de l'offre de parrainage.

5 – Mise en œuvre effective de La Plateforme IBIZA e-suite-compta :

- dans la quinzaine de jours qui suit la réception du bon de parrainage, un intervenant IBIZA Software prendra contact téléphonique avec l'interlocuteur indiqué,
- il sera alors procédé à l'ouverture du Service Logiciel, à la création du cabinet puis à la communication des identifiants confidentiels de connexion.

6 – Acceptation de l'Offre Promotionnelle « IBIZA Parrainage 2010 » :

- la signature par les bénéficiaires du Bon de Parrainage emporte leur adhésion au présent règlement et aux Conditions Générales de Ventes d'IBIZA software à se procurer sur www.ibizasoftware.fr/CGV.
- IBIZA software se réserve la possibilité d'annuler un Bon de Parrainage s'il s'avérait que les Conditions de participation et règlement de l'Offre Promotionnelle « IBIZA Parrainage 2010 » n'étaient pas respectées par l'un des bénéficiaires.

8 – informations complémentaires

Pour toute question relative à IBIZA ou au présent document vous pouvez rentrer en contact avec IBIZA software par mail info@ibizasoftware.fr ou par téléphone au 0 800 201 901